

ÉCOLES

L'admission se fait à l'école lors de la journée portes ouvertes **mardi 27 juin** à partir de **15H30**, ou sur rendez-vous individuels.

Il faut d'abord avoir fait l'inscription en mairie.
L'attestation d'inscription fournie par la mairie devra être apportée à l'école ainsi que le livret de famille et le carnet de santé.

AUBIAT



HAZELLES



Année scolaire 2023-2024

L'équipe éducative est heureuse d'accueillir votre enfant dans sa nouvelle école.

Voici quelques informations qui pourront vous être utiles :

Adresse :

Ecole Maurice Genest 16, rue Neuve 63260 AUBIAT 04 73 97 27 16	Ecole Martha Beker 1, rue des Cordelières 63260 HAZELLES 04 73 63 67 91
--	---

Horaires :

A AUBIAT

Le matin, de 8H45 à 12H
L'après-midi, de 13H45 à 16H30

A HAZELLES

Le matin, de 9H à 12H15
L'après-midi, de 14H à 16H45

Fonctionnement en semaine de quatre jours

Parcours de votre enfant :

Les enfants de cycle 1 et cycle 2 sont scolarisés à l'école d'AUBIAT (3 classes) et les enfants de cycle 2 et cycle 3 sont scolarisés à l'école de HAZELLES (2 classes).

Calendrier des vacances scolaires :

Rentrée des classes : Lundi 4 septembre 2023

Toussaint : Samedi 21 octobre 2023
Lundi 6 novembre 2023

Noël : Samedi 23 décembre 2023
Lundi 8 janvier 2024

Hiver : Samedi 17 février 2024
Lundi 4 mars 2024

Printemps : Samedi 13 avril 2024
Lundi 29 avril 2024

Pont de l'Ascension Mercredi 8 mai 2024
Lundi 13 mai 2024

Été : Samedi 6 juillet 2024

Autour de l'école...

♦ UN ACCUEIL DES LOISIRS :

M. Maxime DUTRIEUX : directeur du multi-sites Aigueperse / Aubiat / Effiat : 04 73 64 20 05 ou 06 30 63 95 47 - Mail : alsh-aigueperse@planelimagne.fr
Mme Amandine PERRONIN : référente de l'accueil de loisirs d'Aubiat : 0630639533 - Mail : alsh-aubiat@planelimagne.fr. Ouverture les mercredis, petites et grandes vacances.

♦ TROIS SERVICES ANNEXES :

▶ Un service de transport :

Les transports en bus du matin et de l'après-midi sont un service assuré par le conseil régional. Le coût annuel est calculé en fonction du quotient familial. Les inscriptions sont à effectuer sur <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-du-puy-de-dome>

Fidèle à ses principes d'un soutien à l'éducation pour chaque famille, la commune d'Aubiat poursuit sa participation aux frais de transport.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la Commune remboursera aux familles domiciliées sur la Commune d'Aubiat et dont les enfants fréquentent l'école d'Aubiat et l'école de Hazelles une partie ou la totalité des frais de transport scolaire selon le coefficient familial.

▶ Un service de restauration scolaire :

Le coût du repas s'élève à 3.70€.

La famille recevra mensuellement la facture du trésor public.

Possibilité de paiement par prélèvement automatique de vos factures (règlement financier et mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB à retourner à la mairie).

▶ Un service de garderie :

Le matin : service municipal fonctionnant tous les matins de 7H30 à 8H45.

Le soir : service municipal fonctionnant tous les soirs de 16H30 à 18H30.

Le paiement de la garderie se fait au mois (21€/mois par plage de garderie matin ou soir) ou elle peut être utilisée occasionnellement (3,70 € la plage de garderie).

Contact Mairie 04 73 97 21 05 mairie@aubiat.fr